

OAP Rungis

Schéma de principe pour le secteur Esterel nord



OAP Rungis

Schéma de principe - Légende

 Périmètre OAP (environ 38 600 m²)

 Délimitation des lots (principe)


Programmation :

 Secteur à dominante de logements

 Secteur mixte (logement/activité)

L'ensemble de la surface du périmètre OAP devra répondre à l'exigence maximale de 40% d'emprise au sol maximum y compris les 34% d'emprises existantes.

 Linéaire RDC commercial et services à créer

 Création d'un espace vert de proximité

Trame verte :

 Arbre remarquable à préserver en grande majorité

 Espaces extérieurs

L'ensemble de la surface du périmètre OAP devra répondre à l'exigence minimale de 32% de surfaces végétalisées en pleine terre

Desserte et liaisons :

 Itinéraires cyclables à créer

 Liaison douce à créer

 Voie double sens


 Voie sens unique

 Accès activité (principe)


 Accès parking (principe)

 Accès logements (principe)

Transports :

 Ligne et station existante


Paysage :

 Percée visuelle à préserver


Patrimoine :

 Bâtiment existant conservé

Forme urbaine :

 Transition avec le tissu urbain existant

 Émergence ponctuelle

 Secteur de hauteur (hauteur maximum en mètre à partir du terrain naturel, cf définition PLU)